



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation

Type de locaux
Propriétaire
Responsable des travaux
Carte ID
Date du contrôle
Type du contrôle

De Dekt 5
1650 Beersel
unité d'habitation (maison)
Maria Polvorinos
non communiqué
non communiqué
06/07/2017
visite périodique (Art. 271) -
dans le cadre d'une vente
(installation électrique d'après
le 01/10/81)
Robin Vaeremans

Agent visiteur

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Code EAN
Numéro du compteur
Index jour / nuit

IVERLEK
non communiqué
34768468
58909 / 32447

Type de raccordement
Câble compteur - tableau
Tension nominale de service
Courant nominal de la protection de
branchement

souterrain
non identifiable
3x230V - AC
32A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)
Les fondations datent
Prise de terre
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE
Test de continuité
Contrôle boucle de défaut
Protection contre les contacts indirects

OK

d'avant le 1/10/1981
piquets

25 OK

concluant
concluant

OK

Nombre de tableaux

2

Nombre de circuits

23

Résistance minimale d'isolation mesurée ($M\Omega$)
Dispositif différentiel de tête
Dispositif différentiel "sdb"
Raccordement
Éclairage/machines
Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles
Protection contre les contacts directs

2,4
ID - 40A - 300mA - type A -
test OK
ID - 40A - 30mA - type A -
test OK
OK
OK
OK
OK

Conclusion : CONFORME

A la date du 06/07/2017, l'installation électrique de "De Dekt 5 - 1650 Beersel" est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 06/07/2042.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

www.certinergie.be0800 82 171 info@certinergie.be**Remarques**

- Les prescriptions GRD n'ont pas été fournies
- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1
Lisez attentivement ce procès-verbal

2
Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire

3
Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation

4
Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be

SPECIMEN

Réf. 22/2017/11621/01 : 1



Organisme de contrôle



www.certinergie.be

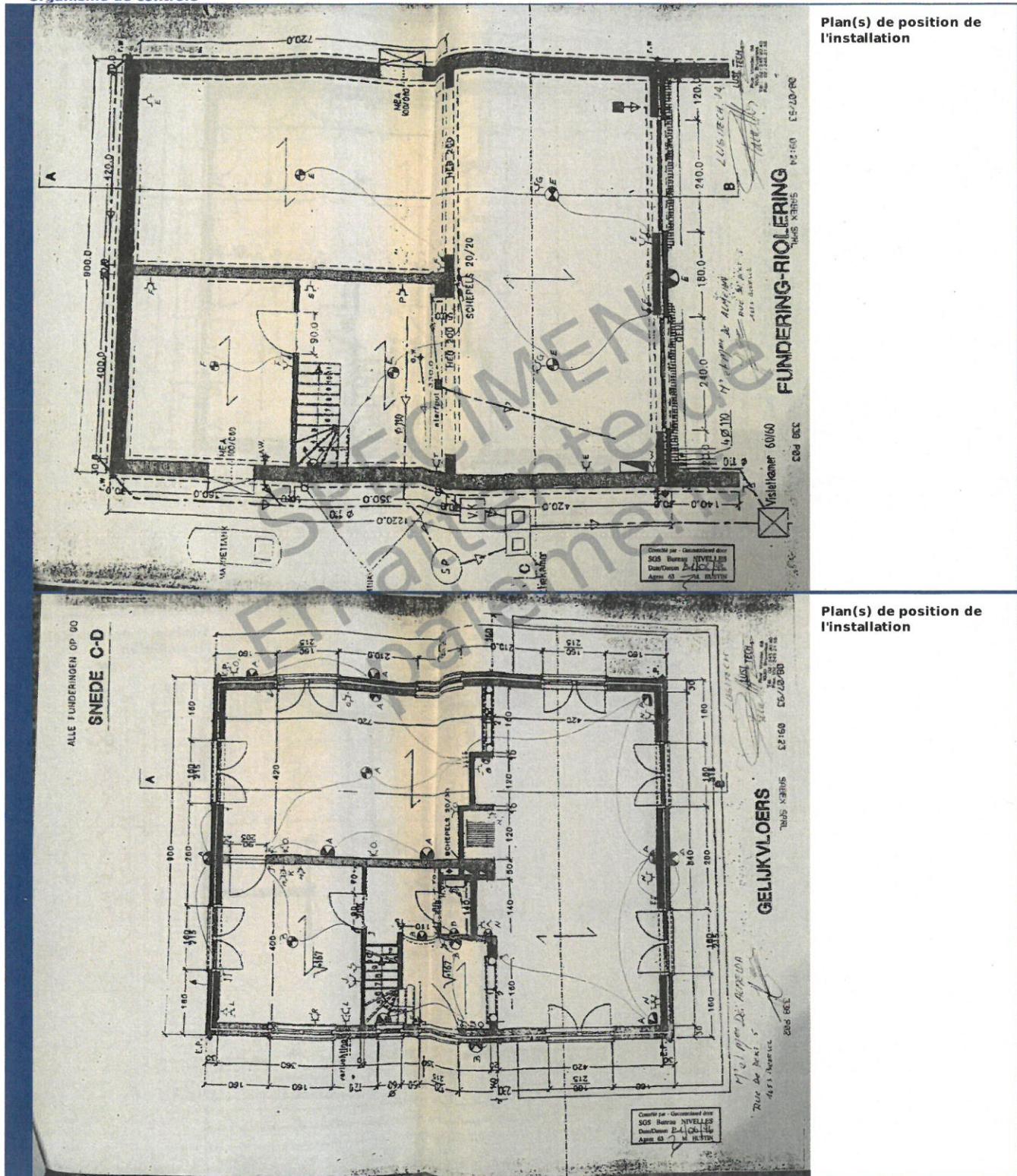
0800 82 171 info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation											
Propriétaire (date et signature) 											
Responsable de l'exécution du travail (signature et date) LUSITECH Rue Vondel, 68 1030 Bruxelles Tél.: 02/245.00.40 Fax: 02/245.21.35 05/06/16											
Délégué de l'organisme agréé (signature et date) Contrôlé par - Gecertoreerd door SGS Bureau NIVELLES Date/Datum 05/06/16 Agent 63 M. HUSTIN											
<small>Copyrights Bureau Nivelles ASBL, 324 bvd Nettieuse, 1080 Bruxelles</small>											

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

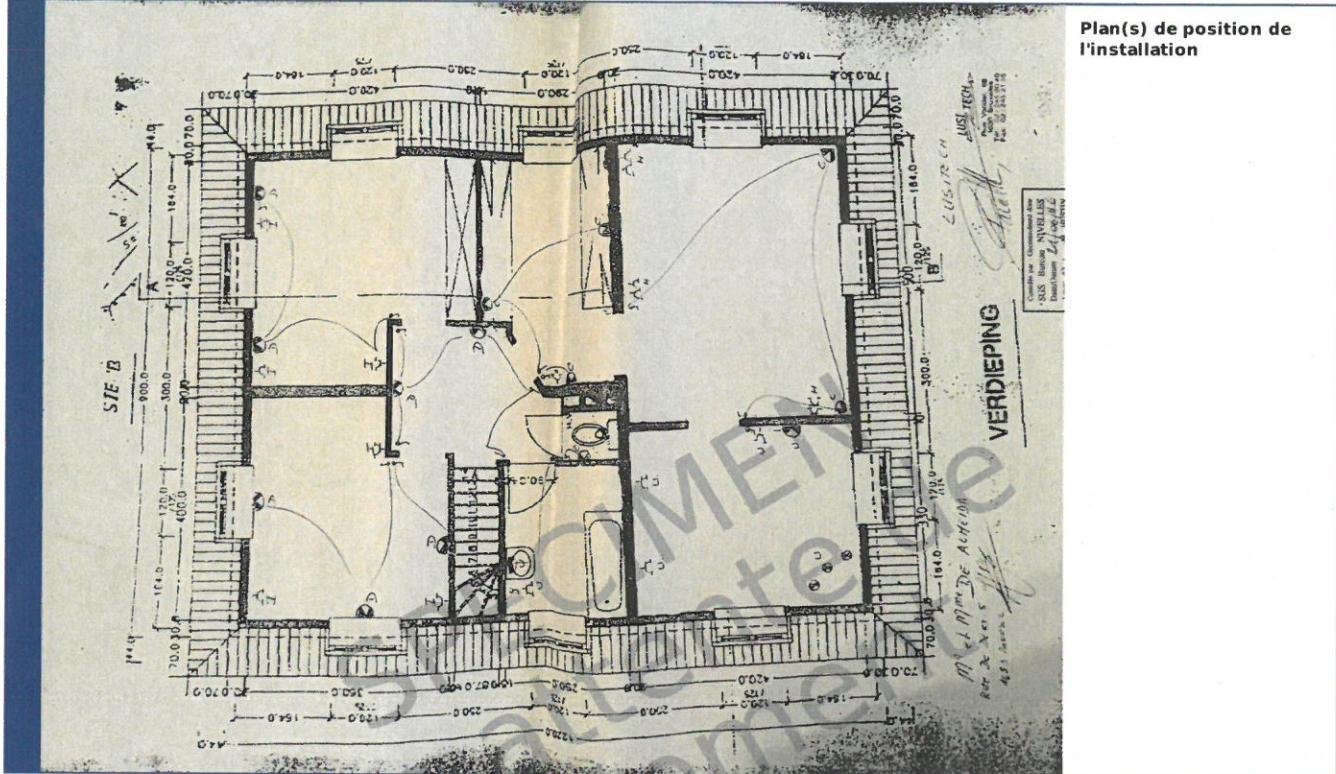
Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail: info@certinergie.be

**Certienergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654


 Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail: info@certinergie.be



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be

